

Thème(s)

Actualités internationales , Actualités nationales , Politique - Gouvernement

Communiqué

L'affaire Adlène Hicheur ou les graves dérives d'une politique ultra-sécuritaire

Adlène Hicheur, physicien au Centre européen de recherche nucléaire (CERN), est maintenu en détention provisoire depuis 29 mois à l'instigation de la Direction centrale du Renseignement intérieur (DCRI) sans preuve de sa culpabilité alors qu'il est accusé d'avoir préparé un attentat.

Adlène Hicheur travaillant à Genève et à Lausanne, la France avait demandé à la justice suisse d'ouvrir une enquête. Celle-ci s'est terminée, après un an, par un non lieu...et sa défense souligne aujourd'hui que rien ne vient étayer une accusation qui fait ainsi figure d'acharnement politico-judiciaire.

Le procès d'Adlène Hicheur est fixé aux 29 et 30 mars prochains. Le PCF exprime son inquiétude. Il est indispensable qu'Adlène Hicheur puisse bénéficier d'un procès équitable dans lequel toutes les parties disposent de toutes les pièces du dossier y compris celles couvertes par le secret défense. S'il s'avérait qu'aucune preuve matérielle de préparation d'un attentat ne puisse être présentée, Adlène Hicheur devrait être innocenté et dédommagé pour incarcération abusive.

Le PCF rappelle sa condamnation des lois anti-terroristes votées en 2005 sur proposition de Nicolas Sarkozy, du fait des risques d'arbitraire et d'entorse au droit et aux principes d'un Etat de droit dont elles sont porteuses. Le cas d'Adlène Hicheur est une triste illustration de cette grave dérive d'une politique ultra-sécuritaire.

Parti communiste français,
Paris, le 12 mars 2012.

Société communicante

PCF
sbl@pcf.fr